

LES PÉNITENCIERS

LE PROGRAMME D'ABSENCES TEMPORAIRES AVEC ESCORTE

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, ma question, qui fait suite à celle du député de Calgary-Ouest, s'adresse au solliciteur général. Dois-je conclure d'après la réponse que le solliciteur général a donnée qu'on va maintenir le programme d'absences temporaires avec escorte qui permet à des criminels dangereux comme des assassins et des violeurs d'aller se payer une bière à la taverne du coin avec leur carte de crédit?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, on n'accorde pas de congés temporaires sous escorte aux délinquants dangereux à des fins de réinsertion sociale. Il peut arriver qu'on leur permette, sous étroite surveillance, d'aller se faire opérer à l'hôpital ou, pour des raisons humanitaires, d'assister notamment à des funérailles. Toutefois, en ce qui concerne le genre de congé de socialisation qui a été accordé à M. Boden, le Service correctionnel du Canada était d'avis que M. Boden n'était plus dangereux. Ce qui me préoccupe dans cette affaire, c'est que j'ai l'impression qu'on n'a pas tenu suffisamment compte des risques pour la société, un facteur que la Commission des libérations conditionnelles prend en considération quand elle décide s'il faut libérer ou non des détenus. Une minute d'avance, j'ai donc le plaisir d'informer le député, par vous, monsieur le Président, que la nouvelle politique exigera que l'on vérifie auprès de la Commission des libérations conditionnelles avant que les délinquants puissent...

M. le Président: Le ministre a dit qu'il ferait une déclaration plus tard. La présidence voudrait accorder la parole à un ou deux autres députés.

* * *

LES PÊCHES

LES STOCKS DE SAUMON DE L'ATLANTIQUE—LE PRÉVENTION DU BRACONNAGE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Dans son plan de gestion du saumon de l'Atlantique de 1984, le ministre demande aux pêcheurs sportifs et aux pêcheurs commerciaux de faire de grands sacrifices pour aider à rétablir les stocks. Il sait que ce programme est extrêmement difficile à appliquer. Nous pouvons nous attendre à voir un marché noir du saumon qui favorisera le braconnage et la surexploitation. La situation pourrait facilement dégénérer, car il n'y a pas suffisamment de ressources pour faire appliquer les règlements. Quel plan le ministre a-t-il prévu pour mettre en vigueur le programme cette année? Comment peut-il garantir aux pêcheurs qui respectent les règlements que leurs sacrifices n'auront pas uniquement servi à augmenter le profit des braconniers?

● (1200)

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que le député admettra que la situation est très grave et que les rivières à saumon du Nouveau-Brunswick, tout comme de la Nouvelle-Écosse et du Québec sont bien moins poissonneuses qu'elles ne pourraient l'être.

Questions orales

C'est la raison du plan de gestion du saumon que j'ai décidé d'adopter cette année et qui est en accord avec le rapport Muir. Ce rapport recommandait des mesures draconiennes pour sauver cette ressource. L'un des éléments de ce plan consiste à aleviner les rivières avec 80,000 kilos de saumon de l'Atlantique ce qui devrait aider considérablement.

Le député parle du braconnage qui est certainement un grave problème. A mon avis, en tant que député d'une région qui a des rivières à saumon, le braconnage n'est pas seulement une responsabilité de l'État et du ministère, c'est aussi une responsabilité de la collectivité. Dans ces collectivités les gens connaissent les braconniers. C'est leur devoir de citoyen que d'aider ceux qui font appliquer la loi. C'est un exercice futile que d'ajouter des centaines et des centaines d'agents. Si nous avons de l'argent nous le ferons, bien sûr, mais je pense que le meilleur outil est la collaboration des citoyens, et l'on sait que 99 p. 100 d'entre eux respectent la loi.

LES RÉPERCUSSIONS ÉVENTUELLES DU PROGRAMME DE BAUX D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE DES ÉTATS-UNIS SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Pêches et des Océans. Comme il le sait sans doute, le gouvernement canadien a adressé la semaine dernière au Département d'État à Washington une note de protestation concernant l'octroi de concessions aux fins d'exploration pétrolière au large de la côte de la pointe sud de l'Alaska. Je me demande si le ministre a été informé de cette note avant qu'elle ne soit envoyée à Washington et, sinon, pourquoi? A-t-il insisté pour que l'on mentionne les inquiétudes du Canada concernant l'environnement et les pêches en rédigeant la note? J'aimerais également que l'on en dépose une copie à la Chambre.

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue doit prendre pour acquit que les décisions prises par notre gouvernement sont des décisions où tous les ministères sont impliqués, où nous sommes tous solidaires; il peut donc être convaincu que la politique qui a été annoncée est la politique officielle du gouvernement.

[Traduction]

M. le Président: La présidence a permis que l'on dépasse l'heure normalement réservée aux questions et s'est efforcée d'accorder la parole à des députés qui avaient de difficiles questions supplémentaires. Le député peut poser une brève question supplémentaire.

LA CONFÉRENCE SUR L'ENVIRONNEMENT TENUE EN ALASKA

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, j'ai effectivement une brève question supplémentaire à poser. J'aimerais savoir si le ministre des Pêches et des Océans a présenté des instances au Département de l'Intérieur lors de ses audiences sur l'environnement en février de cette année, dans le but de protéger le poisson originaire du Canada qui va se jeter dans l'océan en passant par les eaux de l'Alaska?